



Collège communal



Les membres et leurs attributions

Bourgmestre Marie Hélène KNOOPS :

Sécurité, Mobilité, Enseignement, Personnel, Etat civil, Population et Communication.

1re échevine, Florence DEMACQ

Aménagement du territoire, Urbanisme, Logement.

4e échevin, Alexandre DERNOVOI

Finances, Aînés, Santé et Jumelages.

2e échevin, Joseph CORSO

Participation citoyenne (quartiers, budgets participatifs) et Promotion de la commune (culture, tourisme, commerces, fêtes).

5e échevin, Léonard PIHOT

Jeunesse, Sports et Enfance.

3e échevine, Nathalie GHERARDINI

Travaux, Ecologie (qualité de la vie, environnement) et Bien-être animal.

Président du CPAS, Benoît GOENS

CPAS, Affaires sociales, Egalité des chances et Personne Handicapée.

Conseil communal



Guy TONNELIER
Corinne BEAUDOUL
Benoît GOENS
Sébastien BOUSMAN
Frédéric DE BON
Gregory DUFRANE
René DONOT
Laurent BONNET

Agnès DELIRE
Delphine LEVIE
Christian DE BAST
Mathieu MOULIN
Michaël DUPONT
Stéphanie RICHARD
Nathalie VANDRAYE

Conseil de police

Nathalie GHERARDINI
Sébastien BOUSMAN

René DONOT
Gregory DUFRANE



Conseil de l'action sociale

Le Conseil de l'action sociale a été installé le 7 janvier 2019 pour un nouveau mandat de 6 ans. Peu connu du grand public, cet organe de gestion du CPAS est primordial dans la vie locale. Composé de 9 membres désignés par le Conseil communal de manière symétrique à sa composition politique, le Conseil de l'action sociale administre le CPAS. A ce titre, il octroie l'aide sociale et détient toutes les compétences décisionnelles de cette administration publique autonome.

Être conseiller de l'action sociale – c'est exercer une lourde responsabilité sociale

Le conseil de l'action sociale se réunit au moins une fois tous les mois. Il est au CPAS ce que le conseil communal est à la commune. Siégeant à huis clos, les mandataires analysent chacune des situations sociales qui leur sont soumises par les assistants sociaux. Sur base du rapport social établi par ces derniers et des législations sociales en vigueur, le Conseil de l'action sociale octroie l'aide la plus appropriée aux demandeurs d'aide. Ce sont plus de 10.000 décisions qui ont été adoptées durant la législature précédente avec un doublement de l'activité sociale entre 2013 et 2018. Cela représente actuellement une moyenne de 180 décisions mensuelles.

Le Conseil de l'action sociale adopte également l'ensemble des mesures nécessaires à la vie de l'administration : budgets et comptes, marchés publics, (dés)engagement du personnel, gestion patrimoniale, organisation des services, etc.

Depuis le décret du 19 juillet 2018, il est également chargé de construire et de gérer la politique sociale locale. A ce titre, le Conseil de l'action sociale doit adopter un programme stratégique transversal comme sa grande sœur communale. Dans les prochaines semaines, il adoptera ses orientations stratégiques pour toute la législature. Celles-ci seront ensuite déclinées en objectifs opérationnels et concrétisées en actions par l'administration sous la direction du Directeur général.

Être conseiller de l'action sociale – c'est exercer un mandat noble

Participer à la gestion d'un CPAS est une des expériences les plus riches qu'il soit donné de vivre à un homme ou une femme politique. C'est une tâche noble et profondément humaine qui permet de contribuer à l'amélioration du quotidien des plus fragilisés d'entre nous dans une perspective de construction d'un mieux-être collectif.

Être conseiller de l'action sociale c'est participer au processus de (re)construction d'un projet de vie individuel en activant les leviers juridiques, financiers, humains et matériels nécessaires. C'est contribuer au travail d'insertion de plusieurs centaines de personnes chaque année pour leur permettre de prendre part pleinement à la vie sociale et économique.

Être conseiller de l'action sociale, c'est être autorisé à inventer une communauté de vie plus égalitaire et plus digne à travers laquelle chacun puisse trouver sa place en respect de ses capacités.



LES AIDES FAMILIALES DU CPAS DE MONTIGNY-LE-TILLEUL

VALEURS ET QUALITÉ AU SERVICE DE LEUR MÉTIER :

assurer le maintien de la *qualité de vie à domicile* - accompagner
- aider au *repas* - dialoguer, *écouter* et rassurer - faire les courses -
soutenir la *parentalité* -
aider aux démarches *administratives* -



INFO : 071/60.69.83
TARIFS EN FONCTION DES REVENUS &
HORAIRES FLEXIBLES !

UNE « CELLULE VIOLENCE ENTRE PARTENAIRES » AU SEIN DE VOTRE CPAS !

Sous l'impulsion du **Gouvernement Wallon**, le **CPAS de Montigny-Le-Tilleul** a décidé de participer à la lutte contre toutes les formes de violence basée sur le genre. Ainsi, il vient de mettre en place une « cellule violence entre partenaires ». Deux assistantes sociales du service social du CPAS, spécialement formées, sont ainsi chargées :

1. d'accueillir et d'accompagner de manière spécifique les personnes victimes de violence entre partenaires ;
2. de développer une méthodologie de repérage des situations à risque à destination de l'ensemble des intervenants sociaux, médicaux et familiaux du CPAS;
3. de proposer des actions de prévention à l'intention de la population.

Cette cellule est intégrée au service social du CPAS. C'est entièrement gratuit. Pour rappel, le CPAS agit à huis clos garantissant la discrétion et le secret professionnel. **N'hésitez pas à contacter le 071/51.04.15 !**

#ARRETE C'EST DE LA VIOLENCE !

La Wallonie, la Fédération Wallonie Bruxelles et la COCOF relancent la campagne de lutte contre les violences sexuelles dans les couples de jeunes et jeunes adultes. Cyberviolence à caractère sexuel ou sexiste, rapport sexuel non consenti, viol : la majorité des victimes n'ose pas en parler ou demander de l'aide. Le site www.arrete.be aide les victimes à détecter les formes d'agressions sexuelles et informe des relais en cas de violences sexuelles. Un système de « chat » est également proposé.

BESOIN D'AIDE ?

Vous éprouvez le besoin de parler ?
0800/30.030 – gratuit et anonyme
24h/24 ou
www.ecouteviolencesconjugales.be

17% DES JEUNES SONT VICTIMES DE CYBERVIOLENCE SEXUELLE

Tu me quittes, c'est ça ?
Ok. Je partage nos
petites vidéos.
T'en dis quoi ?

NOTIFICATION

#ARRETE
C'est de la **VIOLENCE**

BESOIN D'AIDE ? 0800 30 030

WEB SÉRIE & CHAT
ARRETE.BE



APPEL À CANDIDATURE POUR LE RENOUELEMENT DE LA COMMISSION CONSULTATIVE COMMUNALE D'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET DE MOBILITÉ

Le Collège communal annonce l'établissement, le renouvellement intégral ou partiel de la commission consultative communale d'aménagement du territoire et de mobilité en exécution des articles D.I.7 à D.I.10 du Code du Développement Territorial.

Le conseil communal choisit les membres de la commission en respectant :

1. une représentation spécifique à la commune des intérêts sociaux, économiques, patrimoniaux, environnementaux, énergétiques et de mobilité ;
2. une répartition géographique équilibrée ;
3. une répartition équilibrée des tranches d'âge de la population communale ;
4. une répartition équilibrée hommes- femmes.

Le présent avis fait appel aux candidatures à la fonction de président et des membres de la commission.

L'acte de candidature contient :

1. les nom, prénom, âge, sexe, profession et domicile du candidat ; Le candidat est domicilié dans la commune ou le siège social de l'association que le candidat représente est situé dans la commune ;
2. parmi les intérêts sociaux, économiques, patrimoniaux, environnementaux, énergétiques ou de mobilité, celui ou ceux qu'il souhaite représenter, soit à titre individuel soit à titre de représentant d'une association ainsi que ses motivations au regard de ceux-ci ;
3. lorsque le candidat représente une association, le mandat attribué par l'association à son représentant.

*Sous peine d'irrecevabilité, les actes de candidatures sont adressés au collège communal dans les délais suivants: du **04 MARS 2019 au 04 AVRIL 2019** inclus.*

- soit par courrier postal (le cachet de la poste faisant foi) ;
- soit par courrier électronique ;
- soit déposé contre récépissé auprès des services de l'administration communale.

Toute demande de renseignement est adressée à :

M. Pierre GEGO – 071/ 609 838 - pierre.gego@montignyletilleul.be

ENQUÊTE PUBLIQUE : DONNONS VIE À L'EAU !

Dans le cadre de la directive européenne sur l'eau, une enquête publique est organisée du **19/12/2018 au 18/06/2019** inclus.

Vous êtes invité à **donner votre avis** sur le programme, le calendrier et les questions importantes proposées pour **protéger nos rivières, nos fleuves et nos eaux souterraines**.

Les documents sont consultables dans votre commune, aux sièges des contrats de rivière et sur le site internet : eau.wallonie.be

Vos observations écrites peuvent être envoyées à la DGARNE, soit :

- via le site web : eau.wallonie.be ;
- par courriel à : eau@spw.wallonie.be ;
- par courrier postal au Secrétariat de la Direction des Eaux de Surface de la DGARNE, Avenue Prince de Liège, 15 - 5100 JAMBES.

Vos observations verbales pourront être recueillies dans votre Administration communale aux jours et heures habituels d'ouverture ou sur rendez-vous.

5^E ÉDITION DU GRAND NETTOYAGE DE PRINTEMPS 2019 !
Ces 29, 30 et 31 mars ! Trois jours de mobilisation pour une Wallonie plus propre !
Inscrivez-vous avant le 22 mars minuit sur « walloniepluspropre.be ».



ELECTIONS EUROPÉENNES, LÉGISLATIVES ET RÉGIONALES DU 26 MAI 2019

QUE FAIRE EN CAS D'INDISPONIBILITÉ LE JOUR DU VOTE ?

Si vous êtes dans l'incapacité d'aller voter le jour des élections vous avez différentes possibilités :

- voter par procuration ;
- ou conformément à l'article 207 du Code électoral, vous pouvez transmettre votre motif d'absence avec les pièces justificatives à Monsieur Daniel Rubens, juge de paix du canton de 6140 Fontaine l'Évêque (Place Cornil, 1) qui décidera si oui ou non vos raisons sont justifiées.

Le vote par procuration :

Les électeurs peuvent émettre leur vote en donnant procuration à un autre électeur (article 147bis du Code électoral). De cette manière, le mandataire peut voter au nom du mandant.

Désormais, on peut donner procuration à n'importe quel autre électeur. Un électeur ne peut détenir qu'une seule procuration. La procuration peut être donnée jusqu'au jour de l'élection dans les cas 1 à 6 visés ci-dessous et jusqu'à la veille du scrutin en cas de vacances à l'étranger (cas n°7).

Le formulaire de procuration est simple à compléter et il suffit seulement d'y annexer une attestation (voir ci-dessous).

Peut mandater un autre électeur pour voter en son nom :

1. l'électeur qui, pour cause de maladie ou d'infirmité, est dans l'incapacité de se rendre au bureau de vote ou d'y être transporté. Cette incapacité est attestée par un certificat médical ;
2. l'électeur qui, pour des raisons professionnelles ou de service :
 1. est retenu à l'étranger de même que les électeurs, membres de sa famille ou de sa suite, qui résident avec lui ;
 2. se trouvant dans le Royaume au jour du scrutin, est dans l'impossibilité de se présenter au bureau de vote. Cette impossibilité est attestée par un certificat délivré par l'employeur.
3. l'électeur qui exerce la profession de batelier, de marchand ambulant ou de forain et les membres de sa famille habitant avec lui. L'exercice de la

profession est attesté par un certificat délivré par le bourgmestre de la commune où l'intéressé est inscrit au registre de la population ;

4. l'électeur qui, au jour du scrutin, se trouve dans une situation privative de liberté par suite d'une mesure judiciaire. Cet état est attesté par la direction de l'établissement où séjourne l'intéressé ;
5. l'électeur qui, en raison de ses convictions religieuses, se trouve dans l'impossibilité de se présenter au bureau de vote. Cette impossibilité doit être justifiée par une attestation délivrée par les autorités religieuses ;
6. les étudiants qui, pour des motifs d'étude, se trouvent dans l'impossibilité de se présenter au bureau de vote. Cette impossibilité est attestée par un certificat délivré par l'établissement scolaire qu'ils fréquentent ;
7. l'électeur qui le jour du scrutin séjourne à l'étranger pour des vacances (ou pour un motif non professionnel), et se trouve dès lors dans l'impossibilité de se présenter au bureau de vote, pour autant que l'impossibilité ait été constatée par le bourgmestre du domicile, sur présentation des pièces justificatives nécessaires ou, dans le cas où l'électeur se trouve dans l'impossibilité de produire une telle pièce justificative, sur la base d'une déclaration sur l'honneur. Ceci est constaté par certificat délivré par le bourgmestre ou son délégué. La demande doit être introduite auprès du bourgmestre du domicile au plus tard le samedi avant le scrutin.

Le formulaire de procuration peut être obtenu sur le site communal ou sur le site fédéral avec ses annexes. La procuration est rédigée sur un formulaire qui est aussi délivrée gratuitement par l'administration communale, qui peut également fournir des explications complémentaires.

Adresse du site : <https://bit.ly/2DsBe5y>

Le jour du scrutin, le mandataire doit, pour pouvoir exercer la procuration dans le bureau de vote du mandant, être en possession du formulaire de procuration complété et signé et du certificat y afférent, ainsi que de sa propre convocation et de sa carte d'identité (pas celle du mandant).

Où puis-je me déclarer assesseur volontaire ?

Pour être assesseur pendant les élections du **26 mai 2019**, vous pouvez vous inscrire personnellement comme assesseur auprès de votre administration communale. Nous vous remercions d'avance pour votre intérêt pour les élections.

**LA BIBLIOTHÈQUE EST AUSSI UN LIEU D'ÉCHANGES ET DE RENCONTRES !
DE NOMBREUSES ACTIVITÉS Y SONT PROPOSÉES !**



CRÉATION D'UN AUDIOGUIDE :

À l'**Espace Public Numérique**, Nicolas notre animateur vous propose de découvrir l'informatique sous toutes ses formes.

En groupe, jeunes et moins jeunes préparent un audioguide sur base des balades de Montigny-le-Tilleul. Lors de votre marche vous pourrez découvrir les différents endroits de votre commune agrémentés d'une piste son, d'une histoire et/ou de photos.

Ce projet est actuellement en cours de réalisation. Il nécessite recherche, réflexion et rédaction.

Il devrait voir le jour lors de l'évènement communal familial « C'la fête » qui aura lieu le 07 septembre.

Durant les vacances de carnaval, un stage « chasseur de sons » permettra d'y adjoindre des sons et des textes lus. Rendez-vous du **4 au 8 mars de 9h à 12h** à la bibliothèque. **(Inscription obligatoire).**

Ce projet vous intéresse ? Vous souhaitez y participer ou vous inscrire au stage de Carnaval ?

Un seul numéro : 071/51.12.31 ou par mail via nicolas.vanruyssevelt@montignyletilleul.be



TENDANCE ZÉRO DÉCHET :



Le respect de la planète est aujourd'hui plus que jamais, au coeur de l'attention. Conscient et soucieux d'agir, un groupe de lecteurs et de citoyens souhaite se réunir pour réfléchir aux actions que tout un chacun peut mener et pour partager leur expérience.

La bibliothèque est donc le lieu tout désigné pour les accueillir, sous la baguette de Sabine Grenier le groupe a vu le jour et s'appelle «**Tendance zéro déchet**».

Nous vous proposons une rencontre mensuelle à la bibliothèque avec une thématique à chaque fois différente. Conférences, ateliers, échanges seront au programme !

Prochains rendez-vous :

- le mercredi **27 mars de 16h30 à 18h** : nettoyage de printemps, atelier produit d'entretien ;
- le samedi **27 avril de 9h à 11h** : la salle de bain zéro déchet. Atelier encadré par Xavina Mus de Tambouille de nanas - création d'un déodorant ;
- le mercredi **29 mai de 16h30 à 18h** : création d'un jeu récup ;
- le samedi **15 juin de 9h à 11h** : voyager zéro déchet, atelier création d'une lotion anti-moustiques.

Vous souhaitez rejoindre le groupe ? Renseignements et inscription :

071/51.12.31 ou tendancezerodechet@gmail.com ou pascale.englebienne@montignyletilleul.be

Page Facebook : Tendance zéro déchet

LA COSMIQUE !

Démystifier la science : c'est tout l'enjeu de ce spectacle !

La co(s)mique - dé -mystifier la chose. Après tout, un scientifique n'est pas Superman - il ou elle joue le petit grain de folie qui permet de se lancer dans l'aventure étrange, inventive et pleine de surprises qu'est la Science.

Mais évidemment, comme il s'agit d'astronomie, vous ferez aussi un grand voyage en sons et images.

Enfin, n'ayez crainte, vous ne serez pas inactifs. Entre interactions et expérimentations, ce spectacle s'ouvre à vous,... À l'arrivée, vous verrez le ciel et ses acolytes d'un oeil neuf !

Yaël Nazé : Astrophysicienne FNRS à l'Université de Liège, elle travaille sur les étoiles et occupe son temps libre à la popularisation scientifique. Elle a notamment publié deux livres, dont les derniers sont « *Astronomies du Passé* » et « *Art et Astronomie* ». Ces deux activités lui ont valu plusieurs prix. Lire plus : <http://www.astro.ulg.ac.be/~naze>

Ce spectacle vous est proposé par ICML et aura lieu au **foyer culturel le 22 mars à 19h30**.

Info & réservation :
071/51.11.63 (de 14h à 19h) ou
foyculturel@montignytilleul.be



VINYL MANIA : L'INCONTOURNABLE !

Suite à son succès et à la demande générale, nous sommes heureux de vous annoncer que Vinyl Mania édition 4 se déroulera le **dimanche 14 avril 2019** au Foyer culturel !

Vous rêvez de déguster un 33 tours d'Elvis Presley, un 45 tours des Clash ou un vinyle dédié des Beatles ? Vous cherchez de nouveaux trésors à poser sur votre platine ? Nos exposants venus de Belgique et d'ailleurs devraient vous y aider !



DATES	HEURE	ACTIVITES ET ORGANISATEURS	LIEU
Mars			
Samedi 9	18h30	Souper barbecue des joyeux Montagnards	FC
Samedi 16	19h00	Souper aux moules des Gilles de Landelies	SL
Dimanche 17	12h00	Dîner spectacle des Unités Guides	FC
Vendredi 22	19h30	La cosmique - Spectacle Organisé par Icml	FC
Samedi 23	8h00	Trail du jogging club Montagnard	SL
Samedi 30	19h00	Souper du Basket Féminin Montagnard	SL
Samedi 30	9h00	Fête du printemps ! (Fancy-fairs des écoles Fougères - Grand Chemin)	
Dimanche 31	8h00	Petit-déjeuner et marche verte (apd 15h00) au profit de Télévie - Salle Eden park	
Dimanche 31	9h00	Fête du printemps ! (Fancy-fairs des écoles Dr Cornet - Malfalise)	FC
Avril			
Samedi 6	19h00	Spectacle au profit du Télévie « Elliot Jenicot » présente Raymond Devos	FC
Dimanche 14	10h00	Foire aux vinyles ! Vinyl Mania édition 4 !	FC
Samedi 20	12h00	Dîner de Pâques des Seniors	FC
Lundi 22	10h00	Chasse aux œufs de Pâques - Amis de Sébastien Bousman - Pelouse foyer	
Mercredi 24	15h00	Récolte de sang organisée par la Croix Rouge	FC
Samedi 27	19h00	Souper des Gilles de Montigny-le-Tilleul	FC
Samedi 27	14h15	Dîner des pensionnés de Landelies	SL
Mai			
Dimanche 5	14h00	Bourse d'échange des amis des Orchidées	FC
10,11 et 12		Fête du printemps ! (Ecole Saint Jean Berchmans)	
Samedi 11	12h00	Exposition « Dîner-Spectacle » du Bois Roussel	FC
Samedi 18	10h00	Tournoi de Scrabble	FC
Samedi 18	19h00	Souper du Club de Danse	SL
Samedi 25	19h00	Souper de Sébastien Bousman	FC

FC = Foyer culturel rue Wilmet à Montigny-le-Tilleul
 SL = Salle Laloyaux rue de Cousolre à Landelies
 SP = Salle Polyvalente Place des Combattants à Landelies

Besoin d'aide pour remplir votre déclaration fiscale ?

Des fonctionnaires du SPF Finances seront présents pour aider les habitants de notre commune pendant 3 demi-journées:

- Vendredi 17 mai 2019 (9h à 12h)
- Mardi 4 juin 2019 (9h à 12h)
- Mercredi 5 juin 2019 (9h à 12h)

Rendez-vous obligatoire !

Sans rendez-vous, vous ne pourrez pas faire remplir votre déclaration fiscale !

Un seul numéro d'appel :

071/609.829

Renouvellement de la Commission communale de l'Accueil

La coordination de l'Accueil Temps Libre de Montigny-le-Tilleul a pour mission de promouvoir, auprès des différents opérateurs, un encadrement de l'accueil temps libre de qualité, favorisant l'épanouissement global des enfants de 2,5 ans à 12 ans et la cohésion sociale tout en tenant compte des besoins des parents.

Qu'est-ce que l'Accueil Temps Libre ?

- Des activités autonomes encadrées ;
- Des animations éducatives, culturelles ou sportives ;
- Pour les enfants de 2,5 à 12 ans ;
- En dehors du temps scolaire : avant et après l'école, les mercredis après-midi, les week-ends et les congés scolaires.

Vous avez envie de prendre une part active à la réflexion, au débat, à la diffusion de l'information, à la réalisation de projets, ... ?

Participez à notre Commission Communale de l'Accueil, nous cherchons de nouveaux membres pour représenter :

- les personnes confiant leurs enfants (membres d'une association de parents, d'un comité de soutien, d'un conseil de participation ou impliqués dans la vie de l'école, dans un mouvement d'éducation permanente, ...);
- les opérateurs d'accueil agréés, reconnus ou déclarés à l'ONE ;
- les associations culturelles, artistiques et sportives.

Qu'est-ce qu'une CCA ? Une Commission communale de l'Accueil

- un lieu de rencontre, de concertation, d'échange et de coordination ;
- un lieu d'analyse des besoins et des problématiques qui relèvent de l'accueil des enfants durant leur temps libre ;
- un organe d'impulsion, d'orientation, d'approbation et d'évaluation (état des lieux, programme de Coordination Locale pour l'Enfance, plan d'action, rapport d'activité, etc...);
- elle se réunit minimum 2X par an et se renouvelle tous les 6 ans.

Intéressé ou curieux d'en savoir plus, n'hésitez pas à nous contacter :

Sandrine DELEUZE, coordinatrice ATL, 071/609.877 (mardi et jeudi toute la journée, mercredi matin) ou par mail : sandrine.deleuze@montignyletilleul.be



Police Locale GERMINALT

Vous partez en vacances ?

Nous veillons !!!



© Christophe CAMUS

**Demandez la surveillance
de votre maison durant
les vacances...**

Renseignements :

auprès de votre Poste de Police de proximité :

- Hôtel de Police, 6120 Ham - sur - Heure, rue du Calvaire n°7 : 071/22.98.11
- 6280 Gerpinnes, rue Alfred Thiébaud n°11 : 071/20.21.30
- 6530 Thuin, rue de Stoupré n°1, 071/55.91.50
- 6110 Montigny-le-Tilleul, rue de Marchienne n°1 : 071/56.07.72

OU sur Internet : www.policeonweb.be

Editeur Responsable : Alain BAL, rue du Calvaire n°7, 6120 Ham - Sur - Heure.

L'ACADÉMIE PAULIN MARCHAND VOUS
INVITE À DÉCOUVRIR SON PANEL
D'ACTIVITÉS À TRAVERS LEURS

" PETITES SCÈNES "

LE SAMEDI 23 MARS DÈS 13H30

ACADÉMIE
PAULIN
MARCHAND



AU FOYER CULTUREL DE MONTIGNY-LE-TILLEUL

5, rue de Marchienne à Montigny-le-Tilleul
Infos : 071/56.09.59

Editeur responsable : Administration communale de Montigny-le-Tilleul



STAGES DE PAQUES

PARADIS – MÔME :
Centre de vacances agréé
par l'ONE

Semaine du 8 au 12 avril

Quand on aura 20 ans en l'an 2000 (et quelques poussières)

Semaine du 15 au 19 avril

Au cœur de la boîte à rêve

Inscrivez-vous en ligne à l'adresse suivante à partir du 11 mars :

<http://www.montigny-le-tilleul.be/enfance-et-education/ATL/> ou via ce QR code !

Renseignements : 071/60.98.58



Les ateliers du Mercredi ! Paradis-Môme

Tu aimes les activités artistiques, culinaires, sportives, culturelles, te faire des copains ?
Tu as envie de découvrir de nouvelles activités et d'apprendre tout en t'amusant ?
Alors rejoins-nous le mercredi après l'école !
Tous les mercredis, de nouvelles animations te sont proposées, tu choisis selon ton humeur, tes envies...

Cette année nous préparons, entre autres, une exposition qui se déroulera le 28 juin
sur le thème de « L'art dans tous ses états »...

Au programme la découverte de l'art et des arts à travers différentes techniques.
Quand ? Le mercredi dès 12h, des ateliers jusque 16h et une garderie jusque 18h.

Toutes les informations sur notre page :

<http://www.montigny-le-tilleul.be/enfance-et-education/ATL/ATL-12/paradis-mome/ateliers-du-mercredi/>
Attention une inscription préalable est obligatoire !

Horaires de vos services communaux

Accueil du Citoyen

Ouvert tous les jours de 8h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h30. Tél : 071/51.88.10

Service Population

Tél : 071/51.88.10 – Email : population@montigny-le-tilleul.be

Jours	Avant-midi	Après-midi
Lundi	8h00-12h00	13h30-16h30
Mardi	8h00-12h00	Fermé
Mercredi	8h00-12h00	13h30-16h30
Jeudi	8h00-12h00	13h30-18h00
Vendredi	8h00-12h00	13h30-16h30
Samedi	9h00-11h45	/

Service Finances / Recettes

Jours	Avant-midi	Après-midi
Lundi	8h00-12h00	13h30-16h30
Mardi	8h00-12h00	Fermé
Mercredi	8h00-12h00	13h30-16h30
Jeudi	8h00-12h00	13h30-16h30
Vendredi	8h00-12h00	13h30-16h30

Service Animation

Tél : 071/60.98.23 – Email : animation@montigny-le-tilleul.be

Jours	Avant-midi	Après-midi
Lundi	8h00-12h00	13h30-16h30
Mardi	8h00-12h00	13h30-16h30
Mercredi	8h00-12h00	13h30-16h30
Jeudi	8h00-12h00	13h30-16h30
Vendredi	8h00-12h00	13h30-16h30

Service Travaux / Urbanisme / Environnement

Jours	Avant-midi	Après-midi
Lundi	8h00-12h00	Sur rendez-vous
Mardi	8h00-12h00	Sur rendez-vous
Mercredi	8h00-12h00	Sur rendez-vous
Jeudi	8h00-12h00	Sur rendez-vous
Vendredi	8h00-12h00	Sur rendez-vous

Horaires des services sociaux du CPAS

Accueil général

Les bureaux sont ouverts tous les jours et sont joignables par téléphone de 8h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h30.

Si vous souhaitez rencontrer une assistante sociale :

Les **permanences sociales** se déroulent du lundi au vendredi de 9h00 à 11h30 (**sauf le jeudi**).

Si vous avez besoin d'un conseil juridique :

Un **service juridique** gratuit est proposé tous les **3^{es} mercredis du mois de 16h00 à 17h00**.

Présentez-vous à l'accueil du CPAS, sans rendez-vous.

Si vous avez besoin d'une médiation de dettes :

Le service vous reçoit tous les jours, **uniquement sur rendez-vous** au 071/51.04.15.

Si vous avez besoin de soins infirmiers :

Vous pouvez contacter le service **7 jours/7 de 7h00 à 20h00** au 0475/45.48.81.

Si vous avez besoin d'aide à domicile :

Les services de proximité vous proposent : des aides familiales, des repas livrés à domicile, un transport via le Montybus ou encore une buanderie sociale.

Vous pouvez joindre le service **tous les jours de 8h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h30** au 071/60.69.83.

Si vous avez besoin de petits travaux à domicile ou d'entretien des espaces verts :

Vous pouvez joindre le service IDESS tous les jours de 8h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h30 au 071/60.69.80.

Comment contacter votre Administration communale ou votre C.P.A.S ?

Administration communale	C.P.A.S
5, rue de Marchienne 6110 Montigny-le-Tilleul Tél : 071/51.88.10 Fax : 071/56.07.48 Email : info@montigny-le-tilleul.be	5, rue de Marchienne 6110 Montigny-le-Tilleul Tél : 071/51.04.15 Email : cpas@montignyletilleul.be